

Compte-rendu de la séance du conseil municipal Du 5 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de ALLOINAY, dûment convoqués en date du 29 mars 2022, se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes de Les Alleuds, sous la présidence de M. Bernard CHARTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Bernard CHARTIER, Daniel RAYNEAU, Jean-Marie VAIE, Éric GOUINAUD, Maguy LUCQUIAUD, Daniel CHOLLET, Daniel MINOT, Jennifer TERNY, Dolorès VINCELOT, Nadine RENAUD, Francine BRUN, Sandrine TIREAU Monique GOUDIN, Jean-Guy RAFFOUX, Maciej SIUREK,

Absents et excusés : Mmes M Damien GOURICHON, (a donné pouvoir à Maguy LUCQUIAUD), Aurélie GUÉRIN, Alexandra OLIVET.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine TIREAU

Ordre du jour :

- Vote des taux des taxes
- Approbation du compte de gestion 2021
- Approbation du compte administratif 2021
- Affectation du résultat
- Budget primitif 2022
- Logement 8 route de Bataillé : remboursement dépôt de garantie
- Remboursement d'une facture
- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 15 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

Quelques informations :

- Les travaux de la salle de bain du logement 8 route de Bataillé à Chaignepain sont terminés. La locataire est en place.
- Les travaux de la salle polyvalente sont terminés. Les rideaux doivent être installés.
- Lors du conseil communautaire, le sujet du pacte financier a été abordé. En ce qui concerne les éoliennes, le maire de Fontivillié a été sollicité par une entreprise mais la population est défavorable. Une réflexion est en cours sur le devenir des bâtiments du moulin du marais à Lezay.
- Une déclaration préalable a été déposée à la mairie pour l'installation d'un mât de mesure. Mr le maire signale qu'il a mis un avis défavorable.

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2022

Le Conseil Municipal décide de reconduire les taux suivants :

- | | |
|-------------------------|---------|
| - Taxe foncier bâti | 25.62 % |
| - Taxe foncier non bâti | 31.59 % |

pour un produit fiscal attendu de 272 215 €.

Maciej SIUREK propose de diminuer le taux des impôts ou donner 50 € par foyer, par rapport à la conjoncture.

Mr le maire, après en avoir discuté avec les adjoints, ne voit pas l'intérêt de baisser les taux de 0.25 %. Il rappelle également par rapport au devenir de la base Intermarché que la commune continuera à percevoir les AC si la loi ne change pas.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021 de la Commune

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal examine et approuve le compte administratif de l'exercice 2021 du budget de la commune, lequel s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	- 653 317,04
Recettes	814 243,80
Résultat de l'exercice	160 926,76

Résultat de clôture	1 269 375.94
----------------------------	---------------------

INVESTISSEMENT :

Dépenses	- 203 089,60
Recettes	130 720,06
Résultat de l'exercice	- 72 369.54

Résultat de clôture	- 24 953.81
----------------------------	--------------------

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2021 de 1 269 375.94 €,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement N-1	
A – Résultat de l'exercice	160 926.76
B – Résultat antérieur reporté Ligne 002 du compte administratif N-1	1 108 449.18
C – Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	1 269 375.94
D – Solde d'exécution d'investissement N-1 D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	24 953.81
E – Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de Financement Excédent de financement	225 093.00
F – Besoin de financement = D + E	250 046.81

Décision d'affectation (pour le montant du résultat à affecter en C)	
1 – Affectation en investissement R 1068	250 047.00
2 – Report de fonctionnement R 002	1 019 328.94

BUDGET PRIMITIF 2022

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2022 de la commune, comme suit :

Fonctionnement	Chapitres	Dépenses	Chapitres	Recettes
	011 – Charges à caractère général	478 440.00	002 – Excédent antérieur reporté	1 019 328.94
	012 – charges de personnel	235 050.00	013 Atténuation de charges	0.00
	014 – Atténuation de produits	900.00	042 – opérations d'ordre entre sections	43 295.00
	022 – Dépenses imprévues	25 000.00	70 – produits des services	4 800.06
	023 – virement section d'investissement	600 000.00	73 – impôts et taxes	485 379.00
	042 – Opérations d'ordre entre sections	86 087.00	74- Dotations et participations	205 004.00
	65 – Autres charges de gestion	410 600.00	75 – autres produits de gestion courante	80 000.00

	66 – Charges financières	5 730.00	77- Produits exceptionnels	5 000.00
	67- Charges exceptionnelles	1 000.00		
	Total de la section de fonctionnement	1 842 807.00	Total de la section de fonctionnement	1 842 807.00

Investissement	Chapitres	Dépenses	Chapitres	Recettes
	001 – Déficit antérieur reporté	24 953.81	021 – Virement de la section de fonctionnement	600 000.00
	040 – Opérations d'ordre entre sections	43 295.00	024- Produits cessions immobilisations	6 000.00
	16 – Emprunts et dettes	24 250.00	040 – Opérations d'ordre entre sections	86 017.00
	21 - Immobilisations corporelles	1 002 041.19	10 – Dotations	285 047.00
			13 – Subventions d'investissement	115 376.00
			16 – Emprunts et dettes	3 000.00
	Total de la section d'investissement	1 095 440.00	Total de la section d'investissement	1 095 440.00

Les travaux du city stade commenceront en mai. Si le 14 juillet est organisé, il se tiendra cette année à Gournay, la salle étant rénovée et le city stade devant être terminé à cette date. Se pose la question du feu d'artifices. S'il n'est pas possible de la faire en juillet, il sera reporté en septembre.

LOGEMENT 8 ROUTE DE BATAILLE A CHAIGNEPAIN :
REMBOURSEMENT DU DEPOT DE GARANTIE

M Patrice BERLAND a quitté le logement communal situé 8 route de Bataillé à Chaignepain, à la date du 31 mars 2022. L'état des lieux de sortie n'ayant fait constat d'aucune dégradation et étant conforme à l'état des lieux lors de l'entrée de la locataire, le conseil municipal accepte le remboursement du dépôt de garantie à Mr Patrice BERLAND, d'un montant de 400 €.

REMBOURSEMENT DE LA FACTURE BOULANGER POUR L'ACHAT D'UN BALADEUR CD

Mr Jean-Marie VAIE, 2^e adjoint a acheté un baladeur CD pour la sono de la commune, auprès de l'enseigne BOULANGER à Niort. La commune n'ayant pas de compte dans ce magasin, il a personnellement payé la facture et demande donc à être remboursé. La facture d'un montant de 39.99 € lui sera remboursée.

QUESTIONS DIVERSES

Réunion D 948 : Daniel CHOLLET informe l'assemblée que les travaux débiteront après l'été et que le carrefour du poteau de la Chevrelière sera fermé pendant 18 mois. La route en parallèle pour aller à Maisonnay sera faite mais la route en direction de Saint-Vincent sera fermée. Les travaux du giratoire de la Brunette ne sont toujours pas commencés. Un radar serait installé à Chaignepain.

Logement 22 bis rue du centre : la peinture est terminée. Une annonce a été mise sur le bon coin. La salle de bain devrait être refaite.

Les Boniges : Les parcelles en vente seront mises sur le bon coin.

Salle polyvalente : le carrelage derrière le bar sera fait lorsque les agents auront un peu de temps.

SIVU : la route de la Bouclière sera refaite, ainsi que la route de Les Alleuds à Chaignepain et le chemin du verger à la Gaillochonnière. Les travaux ne sont pas chiffrés.

Daniel RAYNEAU demande s'il n'est pas possible de faire la départementale. Mr le maire lui répond que ce n'est pas possible, en grave émulsion, les boucles à clés sont trop nombreuses.

Les agents ont mis de l'enrobé avec un agent du SIVU

Travaux 4 B : la réunion de chantier est faite. Les travaux commenceront le 19 avril et devraient être terminés avant l'été.

Départ : Bernard DUMAINE part à la retraite, après accord de la CNRACL, au 1^{er} octobre 2022. Mr le maire propose un recrutement pour le 1^{er} août. Il ajoute que le précédent recrutement aurait dû se faire un peu plus tôt. Nadine RENAUD rappelle que c'est ce que quelques membres du conseil avaient suggéré.

Elections présidentielles : Les permanences seront les suivantes

	10 avril 2022	24 avril 2022
8 h – 12 h	Bernard CHARTIER	Daniel RAYNEAU
	Francine BRUN	Nadine RENAUD
	Dolorès VINCELOT	Maguy LUCQUIAUD
12 h – 15 h	Daniel CHOLLET	Damien GOURICHON
	Maciej SIUREK	Monique GOUDIN
	Alexandra OLIVET	Jean-Guy RAFFOUX

15 h – 18 h	Jean-Marie VAIE	Eric GOUINAUD
	Daniel MINOT	Sandrine TIREAU
	Aurélie GUERIN	Jennifer TERNY

Le dépouillement s'effectuera en deux tables.

Éric GOUINAUD s'interroge sur l'affichage sauvage concernant un candidat en particulier. Un arrêté du maire pouvait être pris pour que le candidat en question soit sanctionné.

Salle des fêtes de Les Alleuds : les agents feront les travaux mais il est souhaitable d'attendre les beaux jours pour le séchage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

